

Le Président



Paris, le **29 SEP. 2010**

Monsieur le Premier Ministre,

Les Régions françaises démontrent depuis de nombreuses années leur engagement constant et résolu en faveur du développement du ferroviaire ainsi que leur exigence en matière de qualité du service public de transport de voyageurs au-delà même parfois de leurs compétences, mais toujours dans un souci d'aménagement et d'attractivité des territoires.

Cette ambition s'est traduite par des investissements massifs notamment en matière de renouvellement du matériel roulant, de modernisation des lignes, d'intermodalité, de tarifications attractives et adaptées, de circulations interrégionales.... Ces actions sont le fruit d'une volonté politique forte, d'une vision stratégique pour les territoires, d'une réflexion sur les nouveaux modes de déplacement de nos concitoyens.

Nombre de ces engagements n'auraient pu se concrétiser sans la relation privilégiée que les Régions, autorités organisatrice de transport, entretiennent avec la SNCF, exploitant historique, et l'ensemble des cheminots qui œuvrent au service des TER et du Transilien.

Ces rapports entretenus au quotidien sur les territoires n'en sont pas moins exigeants pour les Autorités organisatrices envers leur exploitant quand il s'agit de traiter de la qualité de service et de la nécessaire transparence sur les questions financières. La démarche initiée très récemment entre l'ARF et la SNCF participe de cette volonté de construire un climat propice au dialogue, au renforcement de la qualité du service rendu aux usagers et aux réflexions prospectives sur les nouveaux modes de déplacements de la vie quotidienne.

Au-delà, les Régions sont confrontées à deux changements significatifs les impactant directement au titre leurs compétences ferroviaires. Le premier concerne les perspectives de l'ouverture à la concurrence, l'autre concerne la réforme fiscale adoptée par le Gouvernement.

L'ouverture dogmatique du marché ferroviaire à la concurrence, envisagée comme solution à l'augmentation des coûts et gage d'un meilleur service, se confronte aujourd'hui à une réalité moins séduisante.

La désimbrication du système ferroviaire amène l'Etat à multiplier les structures sans pour autant qu'il en assume le financement. C'est d'ores et déjà le cas pour l'établissement français de sécurité ferroviaire (EPSF), l'autorité de régulation (ARAF), sans parler de la création de la cinquième branche de la SNCF Gares et Connexions dont le modèle économique, loin de permettre l'élaboration d'une vision à long terme de l'avenir des gares, complexifie leur gestion et renchérit leur coût pour les Régions.

Ce sont ainsi les collectivités régionales qui, une nouvelle fois, sont mises à contribution.

Dans l'immédiat, nous vous rappelons que la loi de finances 2010 a privé les Régions de leurs ressources fiscales alors que parallèlement, certaines réformes engagées par votre gouvernement tendent à renchérir la contribution qu'elles devraient, en tant qu'autorités organisatrices du transport ferroviaire régional, verser à la SNCF au titre de l'exploitation de ce service.

A titre d'exemple, les Régions sont déjà sollicitées par la SNCF afin de compenser :

- les surcoûts salariaux que générerait la réforme du régime de retraite des agents de la SNCF ;
- la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la contribution économique territoriale (CET) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) ;
- l'augmentation des péages perçus par Réseau Ferré de France pour l'utilisation du réseau.

Cette augmentation est d'ailleurs d'autant plus injustifiée que les collectivités régionales participent par ailleurs, au-delà de leurs champs de compétences obligatoires, au financement de la rénovation du réseau.

Aussi, nous vous informons que l'ensemble des Régions de France, réunies en assemblée générale de l'ARF le 15 septembre dernier, a décidé de ne pas donner suite aux demandes de compensation de la SNCF. Il ne sera donc signé aucun avenant visant à prendre en compte les conséquences financières des réformes que vous avez engagées dans les conventions liant les Régions à la SNCF pour l'exploitation des services de transport régionaux ferroviaires de voyageurs.

En effet, les Régions de France ne peuvent que constater que les règles du jeu ont changé en cours de partie, aussi bien parce que la situation économique s'est dégradée sur le plan national, qu'en raison des désengagements successifs de l'Etat.

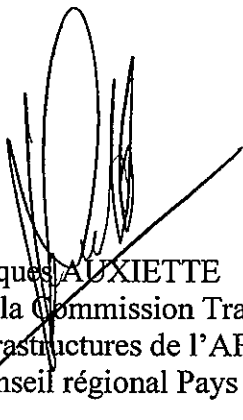
Aucune autre ressource dynamique ne venant compenser la disparition de ces financements, cette réalité financière tend à rendre aujourd'hui très incertain le respect des conventions signées par les Régions avec la SNCF.

De même, la confirmation des importantes commandes de trains passées auprès du secteur industriel est désormais compromise, risquant ainsi de mettre en péril les milliers d'emplois dépendant de l'industrie ferroviaire qui pourtant est l'un des fleurons industriels français.

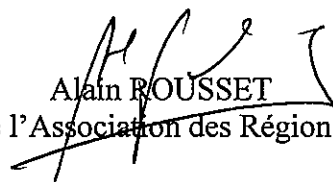
Enfin, nous tenons à vous faire part de l'inquiétude des Régions quant à l'avenir des trains d'aménagement de territoire. Il nous semble en effet, étant donné la complémentarité de leur desserte avec le TER et leur importance pour les liaisons interrégionales, que l'ARF pourrait être consultée sur la convention de service public actuellement en cours d'élaboration.

Afin d'envisager avec vous les modalités et propositions qui permettraient de sortir de cette situation regrettable, l'Association des Régions de France souhaite vous rencontrer très prochainement afin de vous préciser ses positions et de trouver ensemble les solutions crédibles permettant d'éviter, qu'à terme, la dynamique de développement du service public régional de transport de voyageurs ne soit durablement brisée.

Comptant sur votre écoute et dans l'attente d'une prochaine audience, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Jacques AUXIETTE
Président de la Commission Transports
et Infrastructures de l'AF
Président du Conseil régional Pays de la Loire



Alain ROUSSET
Président de l'Association des Régions de France
Président du Conseil régional d'Aquitaine

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS